

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DNCA Invest - Archer Mid-Cap Europe - Classe A - EUR

Un compartiment de la SICAV DNCA INVEST - ISIN : LU1366712435

Ce fonds est géré par DNCA FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

Caractéristiques essentielles de la gestion :

European Mid Cap Equities Fund

Le Compartiment cherche à dégager des rendements ajustés du risque supérieurs à long terme (c.-à-d. des rendements ajustés pour tenir compte de la volatilité) en investissant principalement dans des actions et des titres liés à des actions de petites et moyennes sociétés européennes sur la durée d'investissement recommandée (cinq ans). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). La composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire la composition d'un indice de référence d'un point de vue géographique ou sectoriel. Néanmoins, l'indice MSCI EUROPE MID CAP Net Return Euro Index peut être utilisé à des fins de comparaison ex post.

Le Compartiment applique une stratégie d'investissement fondée sur une gestion discrétionnaire active et sur un processus de sélection des titres basés sur une analyse financière fondamentale. Le Gérant cherche à identifier les valeurs dont il estime que la valeur intrinsèque est sous-évaluée et donc le couple rendement risque est asymétrique, tout en ayant une attention particulière à la volatilité du portefeuille. Les idées d'investissement combinent à la fois une approche qualitative et quantitative. Le Gérant évalue avec une attention particulière la dynamique de l'industrie ciblée, les barrières à l'entrée, la compétitivité de l'entreprise et son positionnement sur son secteur, les avantages concurrentiels, la qualité du management, les perspectives de réinvestissement et de croissance. La rentabilité des sociétés (profitabilité, trésorerie, rendement du capital) est également étudiée. Le Gérant est également attentif à la variation entre les bénéfices déclarés, la trésorerie générée (hors passif) et la valeur des actifs. En complément de la stratégie précitée, le Compartiment répond également aux critères d'une gestion Responsable et Durable et promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR. Ainsi, le processus d'investissement et la sélection d'actions qui en résulte tiennent compte d'une notation interne concernant la responsabilité des entreprises, ventilée en quatre aspects : (i) la responsabilité des actionnaires, (ii) la responsabilité environnementale, (iii) la responsabilité envers les travailleurs, (iv) la responsabilité envers la société et la durabilité des entreprises. La Société de gestion utilise une approche propriétaire d'analyse ESG en s'appuyant sur la méthode « best in universe ». Il existe un risque que ces données soient incorrectes, insuffisantes ou manquantes. Il peut également y avoir un biais sectoriel. En ligne avec les principes d'une gestion ISR, les émetteurs sont également sélectionnés en tenant compte de critères ESG qui conduit à exclure 20% au moins des émetteurs de l'univers d'investissement de départ de ne pas investir dans ces émetteurs. Des informations additionnelles sur la stratégie ISR sont disponibles dans le prospectus du Compartiment. Le Compartiment bénéficie du label français ISR. Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes : (i) la sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, et (ii) l'exclusion des émetteurs ayant un profil de risque élevé en termes de responsabilité d'entreprise ou exposés à des controverses majeures.

Le Compartiment peut investir à tout moment dans :

- des actions de sociétés émises, domiciliées ou cotées en Europe (EEE plus la Suisse et le Royaume-Uni) ou des instruments financiers équivalents (tels que les FNB, contrats à terme standardisés, CFD et/ou DPS, etc.) dans une fourchette comprise entre 75 % et 100 % de son actif net ;
- des actions de sociétés émises, domiciliées ou cotées dans l'EEE plus la Suisse et le Royaume-Uni à concurrence maximale de 25 % de son actif net ;
- des actions de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 100 millions d'euros à concurrence de 10 % de son actif net ;
- des titres à revenu fixe (tels que des obligations d'État de la zone euro, des obligations d'entreprise, des obligations convertibles ou titres équivalents) dans une fourchette comprise entre 0 % et 25 % de son actif net ;
- des instruments du marché monétaire ou des dépôts dans une fourchette comprise entre 0% et 25 % de son actif net ; - d'autres instruments financiers à hauteur de 10 % au maximum de son actif net.

Le Compartiment peut investir à concurrence maximale de 10 % de son actif net en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA.

Les placements dans des titres de créance spéculatifs, c.-à-d. qui ne sont pas de qualité investment grade ou non notés (c'est-à-dire auxquels Standard & Poor's a attribué une notation à court terme inférieure à A-3 ou une notation à long terme inférieure à BBB- ou équivalente) ne peuvent pas représenter plus de 20 % de son actif net.

Le Compartiment peut recourir, dans la limite de 25 % de son actif net, à des instruments dérivés négociés en Bourse ou de gré à gré, tels que, notamment, des contrats à terme standardisés et des options non complexes négociés sur des marchés réglementés, à des fins de couverture ou d'accroissement de l'exposition aux actions, sans chercher de surexposition.

Le Compartiment peut également intervenir sur les marchés des changes pour couvrir des investissements réalisés dans des devises autres que les devises européennes et les principales devises négociées au niveau international. Le Compartiment peut être exposé aux marchés émergents à hauteur de 10 % de son actif net.

Le Compartiment est éligible au PEA (Plan d'épargne français en actions).

Information Benchmark : Le compartiment est géré de manière active et recourt à un indice de référence pour le calcul de la commission de surperformance et à titre de comparaison des performances. A cet effet, les décisions d'investissement du Gestionnaire financier sont prises afin d'atteindre l'objectif de gestion ; notamment les décisions concernant la sélection des actifs et le niveau global d'exposition aux marchés. Le Gestionnaire Financier n'est nullement contraint par l'indice de référence dans le positionnement du portefeuille et peut s'écarter en tout ou partie de la composition de l'indice de référence.

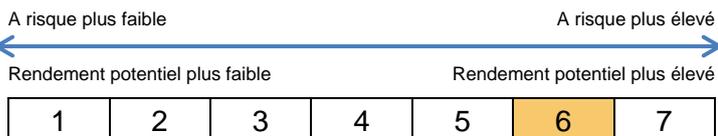
Autres informations importantes :

Les revenus sont capitalisés.
Le rachat des parts/actions peut être demandé chaque jour.

Durée de placement recommandée :

Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. L'exposition au marché d'actions et/ou de taux, explique le niveau de risque de cet OPCVM. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

Risques importants non pris en compte par cet indicateur :

Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations en portefeuille peut baisser, entraînant la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	0,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. Vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller financier ou auprès de l'établissement auquel vous transmettez votre ordre, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

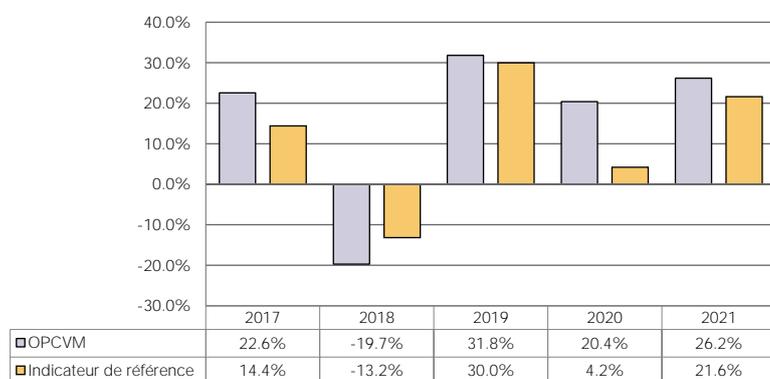
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,76%

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	1,14% Correspondant à 20% de la performance positive nette de tous frais par rapport à l'indice MSCI EUROPE MID CAP Net Return Euro

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la page 68 de la dernière version du prospectus disponible sur le site internet www.dnca-investments.com.

Performances passées



Tous les frais sont inclus dans les calculs de performance. Le lancement de la part/l'action présentée dans ce document a eu lieu en juin 2016. La devise de présentation des performances est la suivante : EUR.

Les performances passées ne sont pas celles du futur. Les performances des autres classes d'actions sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion. Les performances passées ont été réalisées sur la base d'une stratégie qui a été modifiée le 25 janvier 2021.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas, Luxembourg Branch, 60, avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg

L'ensemble des documents réglementaires (prospectus, DICI, rapports annuels et semi-annuels) sont disponibles en anglais gratuitement au siège social de la société de gestion (19, Place Vendôme 75001 PARIS / téléphone : +33158625500) et sur son site internet: <http://www.dnca-investments.com>.

Ce document d'information clé pour l'investisseur décrit: pour le compartiment de l'OPCVM cité en référence, les objectifs, la politique de gestion et le profil de risque et de rendement; pour la classe d'actions du compartiment de l'OPCVM citée en référence: les frais et les performances passées; tandis que le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de l'OPCVM.

De même, les dernières valeurs liquidatives sont accessibles sur le site internet de la société de gestion. Les informations relatives aux modalités pratiques des souscriptions et des rachats sont disponibles auprès de l'établissement qui reçoit habituellement vos ordres, ou auprès de l'établissement centralisateur principal : BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 60, avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg / téléphone : +352-26962030 / Fax : +352-26969747.

Le détail des informations relatives à la politique de rémunération de la société de gestion, incluant de façon non limitative le descriptif du calcul des rémunérations, l'identité de la personne responsable de la supervision des rémunérations ainsi que la composition du comité de rémunération le cas échéant, doit être disponible sur le site internet <http://www.dnca-investments.com/lu/regulatory-information>. Une copie de cette politique est disponible gratuitement sur simple demande.

La législation fiscale du pays d'enregistrement du fonds pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur. La responsabilité de DNCA Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les actifs de ce compartiment sont conservés séparément de ceux des autres compartiments de la SICAV citée en référence, comme prévu par les dispositions légales. L'investisseur a le droit d'échanger les parts qu'il détient dans un compartiment contre des parts d'un autre compartiment. Les frais de conversion ne peuvent être supérieurs à : 1%.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts : DNCA Finance (cf. coordonnées ci-dessus). DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

DNCA FINANCE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 09/11/2022.